



CONSEIL MUNICIPAL

du 30 Juin 2025

COMPTES-RENDUS

des délégations

de Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en justice :

Décision de désigner Julien ANTON, avocat :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un recours porté par Monsieur Mohammed BELKHITER concernant l'arrêté du 10 septembre 2024 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) attribuée à compter du 1^{er} mai 2024.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un référé précontractuel introduit par la société PROVENCE LOCATION suite à la procédure de passation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande avec pour objet la location de structure de type CTS suite à un avis d'appel public à la concurrence publié le 22 mars 2025.

Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, avocat :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme contre les ECURIES DS qui ont exécuté des travaux sans permis de construire et sans se conformer au PLU, l'audience est prévue le vendredi 05 septembre 2025 au Tribunal Correctionnel de Marseille.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une requête en contentieux d'urbanisme portée par la société FREE MOBILE en janvier 2025 dont l'audience en référé est prévue le 08 avril 2025 au Tribunal Administratif de MARSEILLE.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme contre M. Eddy JULIEN qui entend déférer l'opposition à déclaration préalable du 11 octobre 2024 pour une division d'un terrain situé 155 Impasse de l'Oasis Napollon Est, 13400 AUBAGNE.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme contre M. ITTAH et Mme DOGMANE qui entendent déférer le permis de construire modificatif délivré à M. AMOUYAL pour non régularisation des dispositions du code de l'urbanisme et du plan local d'urbanisme.

Décision de désigner le cabinet Abeille Associés Avocats :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une requête en référé expertise portée par le syndicat des copropriétaires de l'immeuble 6 rue de l'Arceau à AUBAGNE pour des malfaçons constatées dans l'immeuble suite à des travaux de sécurisation et de confortement par la société SMTL aboutissant à une levée de l'arrêté de mise en péril imminent.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un contentieux pour des faits de harcèlement, violence scolaire et agression sexuelle sur les enfants BARRIERE dont l'audience est prévue le 18 mars 2025 au Tribunal Judiciaire de Marseille.

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE DECISIONS DE MANDATEMENT DES
CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DES ACCIDENTS
IMPLIQUANT DES VEHICULES MUNICIPAUX A HAUTEUR DE
2.000 EUROS**

Conformément à la délibération n°01/220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant le mandatement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à hauteur de 2 000 euros.

- Décision de mandater la somme de 254,66 euros afin de remplacer le parechoc du tiers suite au sinistre du 11 mars 2025 impliquant un véhicule municipal entré en collision avec un autre véhicule.

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE D'ALIENATION DE GRE A GRE DE BIENS
MOBILIERS JUSQU'A 4.600 EUROS**

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros :

- Décision de céder le véhicule de marque Renault Kangoo immatriculé 9077 YJ 13 pour un montant de 250 euros au profit de M. Salami KASSIM domicilié Résidence les Romarins 183 Camp de Carpiagne – 13470 CARNOUX-EN-PROVENCE.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE TRANSACTION AVEC LES TIERS DANS LA LIMITE DE 1.000 EUROS

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de transaction avec les tiers dans la limite de 1.000 euros :

- Décision de mandater la somme de 804 euros TTC afin d'effectuer les réparations du caveau de la famille KOSKA ayant subi des dégradations à cause de racines d'arbres.
- Décision de mandater la somme de 379,96 euros afin de remplacer la vitre arrière gauche suite à la projection d'une pierre suite au débroussaillage d'un caniveau se trouvant sur l'ancienne route de La Ciotat effectué le 15 avril 2025.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales de la délibération n° 220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022. Monsieur le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle :

Pour le service Citoyenneté :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PASSONS au LCR PARC DES PASSONS par l'association YOGADHARA les mercredis de 10h00 à 12h00 et les jeudis de 18h15 à 21h00, pour des ateliers de yoga ;
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier du CHARREL par l'association ECLOSION A LA VIE tous les 4eme jeudis de chaque mois, de 09h00 à 12h00, pour des ateliers de soutien et aide périnatale et parentalité ;
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier du CHARREL par l'association NAK MUAY GYM AUBAGNE tous les samedis, de 9h30 à 10h30, pour des ateliers de boxe thaï.

Pour le service Culture :

- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Club Convergences », « Le Bast » - Avant-Scène – Du 21 au 24 janvier 2025 ;
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Sas Savon Noire », « Sabb » - Avant-Scène – Du 03 au 7 février 2025 ;
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Now KKG », « Lynda Kent » - Avant-Scène – Du 04 au 06 Mars 2025 ;
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Association Salabrum », « Chichi et Banane » - Avant-Scène – Du 23 et 24 septembre 2025 ;
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Club Convergences », « Convergences Social Club » - Avant-Scène – Du 10 et 11 février 2025 ;
- Décision et convention de la location de matériel « BI :POLE SAS », spectacle « Saab & Cabale » - Avant-Scène- le 10 avril 2025 ;
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux « Compagnie Dune- Collectif l'Art Scène », répétitions « Le cartable rouge » - Avant-Scène- du 22 au 25 avril 2025 ;
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux « SAS Bipole », répétitions « Tales & Alham » - Avant-Scène- du 13 au 17 mai 2025 ;

- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux « L'Escandihado Aubagnenco », répétitions « La Pastorale Fallen » - Avant-Scène- le 28 juin 2025 ;
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux « Association Bleu-Nuit », répétitions « Kill The Sax » - Avant-Scène- du 9 au 17 septembre 2025 ;
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux « Association 6Tematik », répétitions « Loucas & Bastos » - Avant-Scène- du 20 au 24 mai 2025 ;
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux « Association Musicland », répétitions « Grand Concours de chant » - Avant-Scène- le 2 juillet 2025.

Pour le service Enfance :

- Décision et convention de mise à disposition du Centre de Loisirs des Espillières à l'association « Aubagne Triathlon » pour organiser un duathlon aux dates suivantes : Samedi 15 mars 2025 à partir de 14h et Dimanche 16 mars 2025 de 9h à 13h ;
- Décision et convention de mise à disposition du Centre de Loisirs des Espillières à l'association « Aubagne Triathlon » pour organiser un duathlon aux dates suivantes : Samedi 15 mars 2025 à partir de 14h et Dimanche 16 mars 2025 de 9h à 13h ;
- Décision et convention de mise à disposition du Centre de Loisirs des Espillières à l'association « Les Francas de Provence-Alpes-Côte d'Azur » pour organiser des sessions de formation aux dates suivantes :
 - Lundi 7 avril 2025 de 9h à 17h
 - Mardi 8 avril 2025 de 9h à 17h
 - Jeudi 10 avril 2025 de 9h à 17h
 - Vendredi 11 avril 2025 de 9h à 17h
 - Lundi 14 avril 2025 de 9h à 17h
 - Mardi 15 avril 2025 de 9h à 17h
 - Jeudi 15 mai 2025 de 9h à 17h
- Décision et convention de mise à disposition du Centre de Loisirs des Espillières à l'association « Un jour la vie » pour organiser deux courses et l'ekiden trail aux dates suivantes :
 - Vendredi 25 avril 2025 à partir de 17h00
 - Samedi 26 avril 2025 de 6h00 à 22h00
 - Dimanche 27 avril 2025 de 6h00 à 18h00
- Décision et convention de mise à disposition du Centre de Loisirs des Espillières à l'association « GFEN » pour organiser des sessions de formation : Dimanche 4 mai 2025 de 9h à 17h à la place du samedi 3 mai 2025 de 9h à 17h ;

Pour le service des sports :

- Décisions de conclure une convention de mise à disposition de locaux et installations sportives ou un avenant, à titre précaire et révocable, pour y développer leurs activités respectives, au titre de la saison 2024-2025, au profit des associations suivantes :
 - Ecole sainte marie
 - Mas l'éveil
 - Partenariat entre la Ville, le Lycée Joliot Curie, le Centre d'Incendie et de Secours d'Aubagne et l'association des Secouristes Provençaux pour le projet de classe citoyens sauveteurs
 - SDIS 13
 - Mise à disposition De Véhicules Entre L'office Municipal Des Sports (O.M.S.) Et La Ville D'Aubagne
 - Ecole publique de la ville d'Aubagne
 - Lycée Joliot Curie

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS
Article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant.

Pour le service Culture :

- Décision et contrat de co-réalisation « La comédie d'un autre temps », spectacle « Dans les pas de Frédéric Mistral, de l'hymne au soleil à Mireille » le 15 novembre 2024 - sans montant ;
- Décision et contrat de co-réalisation « SARL Spartiale », spectacle « Donel Jack'Sman – En rodage » le 13 décembre 2024 - sans montant ;
- Décision et contrat de cession « Décibels Productions », spectacle « Louis CHEDID » le 24/05/25 - pour 17 999 euros ;
- Décision et contrat de cession « sas KI M'AI ME SUIVRE », spectacle « Du charbon dans les veines » le 9 janvier 2025 - pour 11 037.31 euros ;
- Décision et contrat de co-réalisation « Archaos », spectacle « Amours » le 22/01/25 - sans montant ;
- Décision et contrat de cession « Nomades Kultur », spectacle « Nuit de la guitare » le 15 mars 2025 - pour 7 655.20 euros ;
- Décision et contrat de cession « Association Gaudinette », spectacle « Léo Acoustic » le 3 avril 25 - pour 562.10 euros ;
- Décision et contrat de co-réalisation « Compagnie Biagini », spectacle « Jules et Marcel » le 26 et 27 février 2025 - sans montant ;
- Décision et contrat de cession « Art Fm Production », spectacle « Michel Jonasz, Piano » le 26 septembre 2025 pour 19 565.98 euros ;
- Décision et contrat de cession « Etincelles Productions », spectacle « Vanessee Vulcane » le 6 février 2025 pour 1 985.40 euros ;
- Décision et contrat de cession « Savon Noire », spectacle « Saab & Cabale » le 10 avril 2025 pour 3 692.50 euros ;
- Décision et contrat de cession « Association Salabrum », spectacle « Prince Tatou & DJ Kayalik » le 4 avril 2025 - pour 2 011.50 euros ;
- Décision et contrat de cession « Je garde le chien / SASU », spectacle « Concert à table » le 7 mai 2025 pour 3 584.05 euros ;

- Décision et contrat de co-réalisation « Compagnie Jacques Biagini », spectacle « Jules et Marcel » le 28 février 2025 - sans montant ;
- Décision et contrat de co-réalisation « Association AD2C », spectacle « 7 Scènes de ménage » le 15 mai 2025 - sans montant ;
- Décision et contrat de co-réalisation « Association AD2C », spectacle « Boder.... A l'école ! » le 16 mai 2025 - sans montant ;
- Décision et contrat de co-réalisation « Association AD2C », spectacle « Les Darons » le 17 mai 2025 - sans montant ;
- Décision et contrat de cession « Compagnie Carrozzone Teatro », spectacle « la couleur des souvenirs » le 17 avril 2025 - pour 11 526.56 euros ;
- Décision et contrat de cession « Association Kabba Roots », spectacle « Vinyl Dance Party » Avant-Scène le 4 avril 2025 - pour 400 euros ;
- Décision et contrat de co-réalisation « La Divine Usine », spectacle « Comoedia ! » le 29 septembre 2025 - sans montant ;
- Décision et contrat de co-réalisation « Rotary Club Aubagne Générations », spectacle « Que faire des cons » le 14 mai 2025 - sans montant ;
- Décision et avenant au contrat de cession « Association Salabrum », spectacle « Prince Tatou & DJ Kayalik » - Avant-scène - le 4 avril 2025 - pour 255 euros ;
- Décision et avenant au contrat de cession « La Divine Usine », spectacle « Comoedia ! » le 28 mars 2025 pour 160 euros ;
- Décision et avenant au contrat de cession « BI :POLE SAS », spectacle « Saab & Cabale » - Avant-Scène- le 10 avril 2025 - pour 170.91 euros.

APPELS D'OFFRES OUVERTS

ACQUISITION DE PAPIER A REPROGRAPHIER – ADHESION GROUPEMENT METROPOLE

01-ROTATION AUBAGNE ET DANS UN RAYON DE 50KM DSP

- *Attributaire :* OVOL FRANCE
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 14/10/2024
- *Montant maximum annuel :* 100 000€ HT

PRESTATION ET SECURITE ET DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS ET DES MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES DE LA VILLE

- *Attributaire :* ONET SECURITE SOLUTIONS HUMAINES
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 22/05/2025
- *Montant maximum annuel :* 250 000€ HT

FOURNITURE DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES ECOLES ET LES SERVICES DE LA VILLE D'AUBAGNE

- LOT01 - MATERIEL PEDAGOGIQUE

- *Attributaire :* LACOSTE
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 22/05/2025
- *Montant maximum annuel :* 40 000€ HT

- LOT02 - FOURNITURES SCOLAIRES

- *Attributaire :* LACOSTE
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 22/05/2025
- *Montant maximum annuel :* 55 000€ HT



LOCATION ET MAINTENANCE DE BALAYEUSES ET LAVEUSES DE VOIRIE POUR LA VILLE D'AUBAGNE

- *Attributaire :* SSV ENVIRONNEMENT
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 02/06/2025
- *Montant maximum du marché :* 1 200 000€ HT

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

ACQUISITION DE 2 VEHICULES POUR LA POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE D'AUBAGNE

- *Attributaire :* RENAULT RETAIL GROUP AUBAGNE
- *Date de notification :* 31/03/2025
- *Montant du marché :* 42 768.12€ HT

EXTENSION, RENFORCEMENT ET MAINTENANCE DU DISPOSITIF DE VIDEO VIDEOPROTECTION DE LA VILLE D'AUBAGNE.

- *Attributaire :* INEO INFRACOM
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 14/04/2025
- *Montant maximum annuel :* 800 000€ HT

FOURNITURE DE MOBILIER SCOLAIRE POUR LES ECOLES DE LA VILLE D'AUBAGNE

- *Attributaire :* SAONOISE DE MOBILIERS DELAGRAVE
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 04/05/2025
- *Montant maximum annuel :* 52 000€ HT

AC TRAVAUX DE GESTION, DE RENOVATION ET D'ENTRETIEN DU PATRIMONE DE LA VILLE D'AUBAGNE

▪ Lot 1 LOT 01 GROS OEUVRE

- *Attributaire :* SPIE BATIGNOLLES DU SUD EST
- *Durée du marché :* 36 mois
- *Date de notification :* 17/04/2025
- *Montant maximum annuel :* 230 000€ HT



▪ Lot 2 CHARPENTE COUVERTURE

- *Attributaire :* *TURRON CHARPENTE COUVERTURE BATIMENT*
- *Durée du marché :* *36 mois*
- *Date de notification :* *18/04/5025*
- *Montant maximum annuel :* *230 000€ HT*

▪ Lot 03 ETANCHEITE

- *Attributaire :* *TURRON CHARPENTE COUVERTURE BATIMENT*
- *Durée du marché :* *36 mois*
- *Date de notification :* *18/04/5025*
- *Montant maximum annuel :* *230 000€ HT*

▪ Lot 04 MENUISERIES EXT ALU ACIER SERRURERIE CLOTURE

- *Attributaire :* *METROPOLE DE METALLERIE*
- *Durée du marché :* *36 mois*
- *Date de notification :* *16/04/2025*
- *Montant maximum annuel :* *150 000€ HT*

▪ Lot 04 MENUISERIES EXT ALU ACIER SERRURERIE CLOTURE

- *Attributaire :* *METROPOLE DE METALLERIE*
- *Durée du marché :* *36 mois*
- *Date de notification :* *16/04/2025*
- *Montant maximum annuel :* *150 000€ HT*

▪ Lot 05 MENUISERIES EXT BOISS PVC MENUISERIES INTERIEURES BOIS

- *Attributaire :* *SPT MARITIME ET INDUSTRIEL*
- *Durée du marché :* *36 mois*
- *Date de notification :* *16/04/2025*
- *Montant maximum annuel :* *150 000€ HT*

▪ LOT 06 CLOISONS SOLS SOUPLES

- *Attributaire :* ATEC
- *Durée du marché :* 36 mois
- *Date de notification :* 16/04/2025
- *Montant maximum annuel :* 200 000€ HT

▪ LOT 07 ELECTRICITR CFO CFA VDI

- *Attributaire :* ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE
- *Durée du marché :* 36 mois
- *Date de notification :* 16/04/2025
- *Montant maximum annuel :* 250 000€ HT

▪ LOT 08 GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE

- *Attributaire :* SOLUBAT
- *Durée du marché :* 36 mois
- *Date de notification :* 18/04/2025
- *Montant maximum annuel :* 100 000€ HT

▪ LOT 09 CVC PLOMBERIE

- *Attributaire :* SOCIETE GENERALE PLOMBERIE ET ASSAINISSEMENT
- *Durée du marché :* 36 mois
- *Date de notification :* 18/04/2025
- *Montant maximum annuel :* 180 000€ HT

• LOT 10 DESAMIANPAGE

- *Attributaire :* DESAMIANPAGE FRANCE DEMOLITION
- *Durée du marché :* 36 mois
- *Date de notification :* 17/04/2025
- *Montant maximum annuel :* 80 000€ HT

FOURNITURES DE COUCHES JETABLES POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AUBAGNE

- *Attributaire :* LES CELLULOSES DE BROCELIANDE
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 28/05/2025
- *Montant maximum annuel :* 20 000€ HT

MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE

COLLECTE, ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DEPOTS SAUVAGES ET LOCATION DE BENNES AMPLIROLL (Procédure initiale déclarée infructueuse)

- *Attributaire :* SUEZ RV MEDITERRANEE
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 03/03/2025
- *Montant maximum annuel :* 975 000 €HT

TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER VEGETALISATION DE L'ESPACE DES LIBERTES (E.D.L)

- *Attributaire :* ALLIANCE PAYSAGE CONSEILS
- *Durée du marché :* 3 mois
- *Date de notification :* 12/03/2025
- *Montant du marché :* 96 033 € HT

LOGICIEL ASSISTANCE TELEPHONIQUE

- *Attributaire :* ACD CONSULTANTS
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 19/03/2025
- *Montant annuel :* 554.27€ HT

MAINTENANCE ET SUPPORT DU LOGICIEL LIBRICIEL

- *Attributaire :* LIBRICIEL SCOP SA
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 28/03/2025
- *Montant annuel :* 4 350€ HT

CAMPAGNE T.V SUR LE CALENDRIER EVENEMENTIEL DE LA VILLE D'AUBAGNE

- *Attributaire :* NEXT MEDIA SOLUTIONS
- *Durée du marché :* 9 mois
- *Date de notification :* 20/03/2025
- *Montant maximum :* 16 000€ HT

CAMPAGNE RADIO SUR LES EVENEMENTS DE LA VILLE D'AUBAGNE

- *Attributaire :* RADIODIFFUSION RADIO FRANCE
- *Durée du marché :* 5 mois
- *Date de notification :* 03/04/2025
- *Montant maximum :* 8 136.78€ HT

CONCERT DE LA FETE DES MERES LE VENDREDI 23/05/2025 - SALUT LES P TITS CLOUS

- *Attributaire :* PLEINS FEUX ORGANISATION
- *Date de notification :* 08/04/2025
- *Montant du marché :* 47 393.37€ HT

PRESTATION DE COURS DE FRANCAIS

- *Attributaire :* LARGER NICOLE
- *Durée du marché :* 26 MOIS
- *Date de notification :* 30/04/2025
- *Montant maximum annuel :* 9 000€ HT

ENTRETIEN DES VETEMENTS PROFESSIONNELS DES AGENTS DES CIMETIERES DE LA VILLE D'AUBAGNE

- *Attributaire :* ELIS PROVENCE
- *Durée du marché :* 48 MOIS
- *Date de notification :* 28/05/2025
- *Montant maximum annuel :* 20 000€ HT



**ENTRETIEN ET MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE - ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL A BEAUDINARD
ENTRETIEN DES VETEMENTS PROFESSIONNELS DES AGENTS DES CIMETIERES DE LA VILLE D'AUBAGNE**

- *Attributaire :* *ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE*
- *Durée du marché :* *47 MOIS*
- *Date de notification :* *28/05/2025*
- *Montant maximum annuel :* *24 000€ HT*

PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU SITE LE MONDE DE MARCEL PAGNOL

- *Attributaire :* *CEJIP ENTRETIEN*
- *Durée du marché :* *26 MOIS*
- *Date de notification :* *30/05/2025*
- *Montant maximum annuel :* *37 157.94€ HT*

MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR LA MISE EN CONFORMITE ICPE DE LA CHAUFFERIE ET EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN AVEC RACCORDEMENT DE LA PISCINE ALAIN BERNARD.

- *Attributaire :* *SS2E CONSEIL SAS*
- *Durée du marché :* *23 mois*
- *Date de notification :* *25/04/2025*
- *Montant maximum annuel :* *39 680 € HT*

● **REPRESENTATION D'UN SPECTACLE POUR LE BAL DU 14 JUILLET 2025**

- *Attributaire :* *LIVE CONCEPT PRODUCTION*
- *Durée du marché :* *30 Jours*
- *Date de notification :* *19/05/2025*
- *Montant maximum annuel :* *7 109 € HT*



AVENANT

- **Avenant n°1 du Marché n°2103 - LOCATION MAINTENANCE BALAYEUSES LAVEUSES** – incidence financière de +28 280€ HT notifié le **28/02/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°2105 - LOCATION MAINTENANCE DE 2 LAVEUSES** – incidence financière de +11 140€ HT notifié le **28/02/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°24200 - FOURRIERE DES ANIMAUX**– Sans incidence financière notifié le **17/03/2025**
- **Avenant n°2 du Marché n°24200 - FOURRIERE DES ANIMAUX** – Sans incidence financière notifié le **10/04/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°240801 - CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSON** –incidence financière + 29 049.66 € HT notifié le **26/06/2026**
- **Avenant n°2 du Marché n°231601 – RESERVATION BERCEAUX** – Sans incidence financière notifié le **31/03/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°24271 – REHABILITATION TCE ET REMPLACEMENT SSI ST VINCENT – LOT 01** Electricité SSI désenfumage - incidence financière + 15 873.14€ notifié le **14/04/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°24272 – REHABILITATION TCE ET REMPLACEMENT SSI ST VINCENT – LOT 02 Travaux TCE** - incidence financière + 23 376€ notifié le **14/04/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°300017 – NUMERISATION OBJETS COLLECTION/ DOCUMENT (Filière Argile)** - Sans incidence financière notifié le **01/04/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°240814 – CONSTRUCTION POLE EDUCATIF DES PASSONS** -Lot 14 plomberie - incidence financière + 2 536.22€ HT notifié le **02/05/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°240804 – CONSTRUCTION POLE EDUCATIF DES PASSONS** – Lot 04 Menuiserie extérieures bois alu - incidence financière + 10 070.64€ HT notifié le **02/05/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°25060 – FOURNITURE PAINS VIENNOISERIES** – Sans incidence financière notifié le **10/04/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°2155C – FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN JEUX ENFANTS LOT06 Maintenance des aires de FITNESS** – Sans incidence financière notifié le **11/02/2025**

COMPTE RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

DROIT DE SUBSTITUTION

Décision de renonciation :

- IA 013 005 25 M0050
M. GRAUER Benoît
Vente d'un terrain de 2286 m² comprenant une habitation située 1875 chemin de la Carreirade d'Allauch cadastré BD 124-37-97.
- IA 013 005 25 M0072
M. DELAUNAY Romain
Vente d'un terrain de 285 m² comprenant une habitation située 2 allée des Mûriers cadastré DE 507.
- IA 013 005 25 M0076
Mme GUINTA Clémentine
Vente d'un appartement et d'un emplacement de parking (lots n° 8 et 98) situés 561 promenade Pierre Blancard cadastré AL 21, 323, 329, 330.
- IA 013 005 25 M0119
SUD INVEST IMMO
Vente d'un terrain à bâtir de 710 m² situé impasse des Fauvettes cadastré DE 67.
- IA 013 005 25 M0120
SCI MARCAN
Vente d'un local professionnel et de 4 parkings (lots n° 10,11,12,58 et 60) situés 120 avenue du Marin Blanc cadastré CV 976-979-984.
- IA 013 005 25 M0135
SCI FALABRA
Vente de 5 parts sociales d'une société située 4 rue de Lenche cadastrée CT 1042.
- IA 013 005 25 M0147
M. ADJEMOUT Amar
Vente d'un terrain de 906 m² comprenant une habitation (lot n°2) situé 1 avenue Suzanne cadastré DT 95.
- IA 013 005 25 M0155
M. GRAMMICCHIA Vincent
Vente d'un box garage (lot n°190) situé 31 avenue des Goums cadastré AK 101-103-104-105-163-164-165-166-168-169-91.

- IA 013 005 25 M0176
Mme MORVANT Monique Veuve MIRY
Vente d'un terrain de 2854 m² comprenant une habitation situé 30 avenue de l'Amitié – Le Parc de la Pérussonne – cadastré BS 683.
- IA 013 005 25 M0187
M. GERVASONI Richard
Vente d'un terrain comprenant l'ancien cyber café (lot n°6-7 et 8) et les garages (lots n°2) situé avenue Roger Salengro cadastré AB 190.
- IA 013 005 25 M0194
M. GOLFETTO Thierry
Terrain 11 798 m² + ancien corps de ferme situé Route de la légion cadastré DR 31.
- IA 013 005 25 M0199
Consorts TOCQUET
Vente d'un terrain nu 19 000 m² et d'un terrain 977 m² bâti situé 1460 route de la Légion cadastré DR 32-33-34.
- IA 013 005 25 M0202
SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU CENTRE D'AFFAIRES LES PLATEAUX DE L'ALTA
Vente d'une parcelle nue de 69 m², située Lieudit Le Camp de Sarlier parcelle cadastrée section BK n°397.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 29 JUIN 2023
Délégation Métropole au 1^{er} janvier 2018

Décision de renonciation :

- IA 013 005 25 M0109
SCI COJAPHIL
Vente d'un immeuble avec local commercial situé 12 rue de la République cadastré AI 45.
- IA 013 005 25 M0141
Mme DAMICO Emilie
Vente d'un appartement (lot n°5) situé 12 bis rue Laget cadastré AD 105.
- IA 013 005 25 M0186
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DU PAYS D'AUBAGNE
Vente du lot n°6 – 13m² – d'un bâtiment sur une parcelle de 3629 m² situé avenue des Goums parcelle cadastrée AK 107 et 108.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN
SUR LES CESSIONS DE FONDS ARTISANAUX, FONDS DE COMMERCE, BAUX COMMERCIAUX**

MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 29 JUIN 2023

Décision de préemption :

Société ADOREA – Représentée par madame GARZIA Anne-Marie.

- Fonds de Commerce cadastré AB n°95 situé 2 cours Barthélemy pour un prix de 80 000 euros.

ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

DROIT DE SUBSTITUTION

Décision de renonciation :

- M. BEAUMOND Jérôme - ENS N°1
Une partie de maison à usage d'habitation de 8m², située 1875 Chemin de la Carreirade d'Allauch, parcelle cadastrée section BD n°124
- M. GRAUER Benoît - ENS N°2
Un terrain de 2278 m² comprenant une maison d'habitation, situé Quartier les Solans, lieu-dit Les Blanchets, parcelles cadastrées section BD n°37, BD n°97, BD n°124
- Mme ROQUE Jocelyne – ENS n°3
Un terrain de 4143 m² comprenant une maison d'habitation, situé 2070 chemin des Solans, lieu-dit Les Gavots, parcelles cadastrées section CL n°7, CL n°392.
- M. FERNANDEZ Jean – ENS n°4
Un terrain de 6183 m² non bâti situé 420 chemin de la Barre, cadastré section EC n° 97.
- M. MAGNEVILLE Bernard – ENS n°5
Un terrain de 2300 m² comprenant une maison d'habitation, situé 532 chemin de la Seignadonne, cadastré section DM n° 7.
- M. DELEAGE Tom – ENS n°6
Un terrain de 6506 m² comprenant une maison d'habitation, situé 410 chemin de la Crox du Garlaban, cadastré section CI n° 74-75-316.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Conformément à la délibération n°01/220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les demandes à tout organisme financeur d'attribution de subventions.

- **Acquisition de matériel et de nouveaux instruments de musique - Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « soutien à l'acquisition d'instruments de musique : INSTRUMENTARIUM », et auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide au développement de la pratique culturelle et artistique ».**
Pour améliorer la qualité de l'enseignement au Conservatoire municipal et offrir aux élèves des conditions optimales, il est prévu d'acquérir de nouveaux instruments de musique. Le coût total s'élève à 13 885 € HT. Afin de financer ce projet, la commune sollicite une subvention de 5 554 € auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « INSTRUMENTARIUM », ainsi qu'une subvention de 5 554 € auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône via le dispositif « Aide au développement de la pratique culturelle et artistique ». Ces aides permettront de couvrir 80% du coût total.
- **Acquisition d'un parapheur électronique - Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Provence numérique ».**
L'utilisation d'un parapheur électronique facilite et accélère la validation et la signature des documents administratifs, tout en assurant leur sécurité et leur traçabilité. La commune souhaite donc acquérir ce matériel. Le coût total du projet s'élève à 21 045 €. La commune sollicite une subvention de 12 627 € auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Provence numérique », correspondant à environ 60 % du coût.
- **Déploiement de la vidéoprotection - Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Région sûre », et auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide du Département aux équipements pour la sécurité publique ».**
Afin de renforcer la sécurité publique, la commune souhaite installer des caméras de vidéoprotection, équiper les centres de supervision et mettre en place les infrastructures techniques nécessaires. Le coût total du projet s'élève à 418 309,59 € HT. Pour financer ce projet, la commune sollicite une subvention de 100 000 € auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Région sûre » (plafond maximal), ainsi qu'une subvention de 234 647,67 € auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône via le dispositif « Aide du Département aux équipements pour la sécurité publique ». Ces financements permettront de couvrir une part importante du projet, facilitant ainsi la mise en œuvre rapide et efficace de ce dispositif de sécurité.